

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-73 du 3 Avril 1987

portant nomination du Camarade Denis
HINSON-YOVO du Cabinet SEFIC INTERNA-
TIONAL en qualité de Liquidateur de la
Société Nationale de Transit et de
Consignation (SONATRAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion.
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Directive N° 984-C/PCC du 24 Octobre 1986 ;
- VU le Décret N° 87-71 du 3 Avril 1987 portant dissolution de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 18 Mars 1987 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Denis HINSON-YOVO du Cabinet SEFIC INTERNATIONAL est nommé Liquidateur de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) à compter de la date de signature du présent décret.

En cas de défaillance, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques nommera un autre Liquidateur.

Article 2.- Le Ministre de l'Equipeement et des Transports, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué

partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 3 Avril 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre de la
Justice, Chargé de
l'Inspection des Entre-
prises Publiques et
Semi-Publiques,

Martin Dohou AZONHIHO.-

Ministre intérimaire.-

Saliou ABOUDOU.-

Le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme,

Le Ministre des
Finances et de l'Econo-
mie,

Girigissou GADO.-

Barnabé BIDOUZO.-

Le Ministre du Travail et
des Affaires Sociales,

André ATCHADE.-

Ministre intérimaire

Ampliations: PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 1 MET-
MCAT- MPIEPSP-MFE-MTAS 20 Autres Ministères 10 CEAP 6 IGE 3
SPD-DCGT-GCONB 3 DPE 2 DLC-BCP-INSAE 6 CCIB 2 ONEPI 1 DB-DSDV-
DCOF 6 DCF-DTCP-DI 6 BN-DAN 2 SONATRAC 4 JORPB 1.-